

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Communiqué des Assises Nationales de la Formation des Enseignants

- Archives - année 2010 / 2011 - Les personnels - IUFM et début de carrière -



Date de mise en ligne : vendredi 4 juillet 2008

SNUipp-FSU 65

Toulouse, 2 juillet 2008

Les Assises Nationales de la Formation des Enseignants qui se sont tenues le 2 juillet 2008 à Toulouse (IUFM Midi-Pyrénées) ont réuni plus de 150 personnes. Les participants, acteurs de la formation et de l'enseignement de plusieurs IUFM de France (Alsace, Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Versailles) et les organisations syndicales FSU (SNUIPP, SNES, SNESUP, SNASUB), SGEN-CFDT, UNSA, SUD, ont pris connaissance du communiqué transmis par le Conseil des Ministres à propos de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés.

Le communiqué confirme toutes les craintes soulevées par la déclaration du Président de la République du 2 juin :

- ▶ ce projet de réforme tourne le dos aux enjeux d'une formation professionnelle ambitieuse adossée à la recherche,
- ▶ il n'est tenu compte d'aucune des propositions et revendications qui ont émergé des personnels des IUFM, des organisations syndicales et des instances des Universités et des IUFM depuis un mois,
- ▶ il n'est fait aucune mention des IUFM, écoles internes intégrées aux universités
- ▶ il n'est fait aucune mention des spécificités des formations des Professeurs des Ecoles, des lycées techniques, des lycées professionnels, des Conseillers Principaux d'Education, des Professeurs d'Education Physique et Sportive (filières pour lesquelles les masters n'existent pas systématiquement)
- ▶ le concours étant fixé à l'issue du master, la sélection sociale des enseignants sera aggravée,
- ▶ durant le master, la formation professionnelle sera réduite à la portion congrue, les stages n'étant pas obligatoires,
- ▶ après le concours, l'enseignant stagiaire aura une classe en responsabilité à temps complet et une pseudo-formation en plus de son temps d'enseignement.
- ▶ la titularisation sera faite sous la seule responsabilité d'un inspecteur en fin de première année et non d'un jury.

Cette réforme a été conçue dans la précipitation et sans concertation à tel point que les étudiants doivent s'inscrire dès cet été dans des masters qui n'existent pas encore.

Les Assises de la Formation des Enseignants expriment leur profond désaccord. Elles demandent un moratoire d'un an pour concevoir et organiser, avec les différents acteurs de la formation, une véritable formation universitaire professionnelle

Texte voté à l'unanimité. Toulouse, le 2 juillet 2008